

Le gaz vert, une énergie renouvelable en plein essor

Qu'est-ce que le gaz vert ?

100% renouvelable, le gaz vert est un gaz **produit localement** à partir de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires.

Compatible avec vos équipements, le gaz vert ne nécessite aucun réglage sur les chaudières.

Comment est-il produit ?

Le gaz vert est issu de la **fermentation des déchets organiques** d'origine agricole, industrielle ou ménagère (déchets des collectivités, boues de station d'épuration...). Un process en 5 étapes clés :

1

Les **déchets** sont collectés, triés, préparés puis stockés

2

Les déchets sont **introduits dans un méthaniseur**, dans lequel ils sont mélangés et chauffés

3

Quelques semaines plus tard, 2 produits sont disponibles :
• le **digestat** (engrais naturel)
• le **biogaz**

4

Le biogaz est épuré pour devenir du **gaz vert**

5

Le gaz vert est odorisé pour **être injecté dans les réseaux de gaz**

Quels sont ses usages ?

Le gaz vert permet de **se chauffer**, de **produire de l'eau chaude** et de **cuisiner**. Il est aussi utilisé dans les transports de marchandises et de personnes.

Quels sont ses atouts ?

Local et renouvelable, le gaz vert **répond aux enjeux sociétaux et de transition énergétique**.

Une énergie 100% locale pour :

- ▶ tendre vers l'indépendance énergétique
- ▶ dynamiser les territoires
- ▶ relocaliser de l'activité en France
- ▶ mieux gérer les déchets
- ▶ soutenir une agriculture durable



Une énergie 100% renouvelable pour :

- ▶ réduire les gaz à effet de serre
- ▶ préserver la biodiversité dans l'agriculture en diminuant le recours aux engrais chimiques

Le saviez-vous ? Le contenu carbone du gaz vert est comparable aux énergies renouvelables électriques et thermiques.



Le gaz vert, déjà une réalité près de chez vous

Quelle est sa dynamique de développement ?

En France, le gaz vert est **en plein essor**.

► **100% du gaz** consommé pourrait être vert à horizon 2050 (ADEME)



Consulter la carte des sites de production de gaz vert sur www.choisirlegazvert.fr



Comment souscrire à une offre de gaz vert ?

Tout particulier raccordé au réseau de gaz peut **verdir sa consommation** en souscrivant à une offre de gaz vert proposée par les fournisseurs d'énergie.

Certaines offres proposées par les fournisseurs sont **100% gaz vert** et d'autres ont un **pourcentage de gaz vert**.

- Retrouvez et comparez les offres disponibles sur le site energie-info.fr
- Rapprochez-vous du fournisseur d'énergie choisi pour souscrire à un contrat